

LOGEMENT**Cité Maurice Thorez, îlots Fouilloux et Pioline**

Programmation de logements sociaux et de réhabilitation des cités par l'OPH d'Ivry-sur-Seine
Participation communale de 1 047 500 €

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre du plan de consolidation qui a permis de contractualiser les engagements de la Ville, de la CGLLS¹ et de l'OPH (délibération du Conseil Municipal du 19 novembre 2015), la Ville s'est engagée à participer au budget de l'OPH sur deux grandes catégories :

1/ Exploitation avec la remise en état du parc de logements pour un montant de 5 600 000 €.

2/ Opérations patrimoniales pour un montant de 16 467 000 € avec trois rubriques :

- programmes de constructions neuves pour un montant de 3 232 000 €,

- travaux d'amélioration (restructuration lourde des cités Jean Moulin, Maurice Thorez, Truillot...) pour un montant de 6 046 000 €,

- renouvellement des composants (investissement dans les cités, sécurisation des parkings, espaces extérieurs, ascenseurs...) pour un montant de 7 189 000 €.

Soit un montant total pour la Ville de 22 067 000 €.

Dans le cadre de sa participation au titre du budget 2017, la Ville s'engage donc à participer au financement d'un certain nombre d'opérations dont :

- les opérations en construction neuve dans le cadre de l'opération NPRU² : construction de 55 logements PLUS³/PLAI⁴ sur l'îlot Fouilloux pour un montant de 107 500 € et 64 logements PLUS/PLAI sur l'îlot Pioline pour un montant de 140 000 €.
- les opérations en réhabilitation lourde sur le groupe Maurice Thorez pour un montant de 800 000 €.

Je vous propose donc d'accorder à l'OPH d'Ivry-sur-Seine une participation de 1 047 500 € pour les opérations décrites ci-dessus, sous réserve des plans de financements et contrats de prêts validés.

La dépense en résultant sera imputée au budget communal.

¹ CGLLS : Caisse de Garantie du Logement Locatif Social

² NPRU : Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

³ PLUS : Prêt Locatif à Usage Social

⁴ PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration

LOGEMENT

7) Cité Maurice Thorez, îlots Fouilloux et Pioline

Programmation de logements sociaux et de réhabilitation des cités par l'OPH d'Ivry-sur-Seine
Participation communale de 1 047 500 €

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.452-1 et suivants,

vu sa délibération du 19 novembre 2015 approuvant le protocole de consolidation de l'OPH d'Ivry-sur-Seine 2014-2020 avec la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS), l'OPH et l'Etat,

considérant que dans le cadre du protocole précité, il a été décidé que la Ville finançait un certain nombre d'opérations, à hauteur de 22 067 000 € sur la période 2014-2020,

considérant que dans le cadre de ce protocole, l'OPH d'Ivry-sur-Seine a sollicité une participation de la Ville d'un montant de 1 047 500 € concernant la construction de 119 logements sociaux sur les îlots Fouilloux et Pioline et la réhabilitation de la cité Maurice Thorez,

considérant qu'il y a lieu d'accorder cette participation à l'OPH d'Ivry-sur-Seine,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 35 voix pour et 6 abstentions

ARTICLE 1 : ACCORDE une participation à l'OPH d'Ivry-sur-Seine d'un montant de 1 047 500 € en vue de la construction de 119 logements sociaux sur les îlots Fouilloux et Pioline et de la réalisation de travaux de réhabilitation de la cité Maurice Thorez et AUTORISE le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour procéder au versement de ladite participation, sous réserve des plans de financements et contrats de prêts validés.

ARTICLE 2 : DIT que la participation versée à l'OPH d'Ivry-sur-Seine sera restituée à la Ville si l'opération venait à ne pas être réalisée.

ARTICLE 3 : DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 29 NOVEMBRE 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 29 NOVEMBRE 2017

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 29 NOVEMBRE 2017